

moins
de papiers
plus
d'efficacité

devillard.ch

DU COPIEUR À LA GED

devillard

Bulletin d'information de la
Chambre de commerce, d'industrie
et des services de Genève

Comparaison intercantonale

L'Enquête InfoChambres sur la **compétitivité des administrations** révèle peu de changements à Genève.

PAGE 3

La CCIG et son réseau

Dans la série sur les structures auxquelles participe la CCIG : le **Conseil stratégique de la promotion économique**.

PAGE 3

Du nouveau à l'arbitrage

Une nouvelle présidence et un prix mérité pour **SCAI** (Swiss Chambers' Arbitration Institution).

PAGE 4

AMÉNAGEMENT

Praille-Acacias-Vernets: quand va-t-on planter le premier clou?

Le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), c'est un peu l'arlésienne... Mais cette fois, il semble que les choses bougent avec la création d'une fondation et une modification législative remaniant le programme du quartier. À la décharge des autorités, il s'agit de l'un des plus gros projets urbanistiques européens. Et il se bâtit sur des terrains toujours occupés par des entreprises en activité.



L'un des nombreux projets d'éco-quartiers du PAV, qui offriraient densification, verdure et dynamisme économique.

Si le PAV était un feuilleton, on en serait sans doute à la saison 15 avant même la première réalisation ! Le projet est apparu vers 2005 sur proposition d'architectes. Le conseiller d'État PLR Mark Muller en a fait l'un de ses chevaux de bataille. Désormais, son successeur Vert Antonio Hodgers s'attelle à le

concrétiser, non sans apporter ses propres solutions.

Une (très) longue gestation

Le PAV, situé à cheval sur les villes de Genève, Carouge et Lancy, représente le plus grand potentiel de logements du canton. L'enjeu est de transformer cette zone industrielle

en un quartier urbain mixte. Le Plan directeur de quartier, élaboré sur la base d'études, a déjà été approuvé par les instances concernées.

A la base, les secteurs gérés par la FTI* ont été conçus pour évoluer en fonction des besoins des entreprises. Le problème est que ce droit

n'est plus contestable actuellement : le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie refuse pour l'instant de valoriser les transformations de bâtiments car les plans localisés de quartier (PLQ) ne sont pas entrés en force. Cela asphyxie les entreprises qui n'ont d'autre choix que de se déployer ailleurs ou de mourir.

Une répartition plus harmonieuse

En 2010, une nouvelle convention avait été signée entre l'Etat, les communes de Genève, Carouge et Lancy, l'ASLOCA et le comité référendaire « Non au mirage du projet PAV ». Elle s'opposait à la vision, selon eux trop ambitieuse, portée par l'Etat. Un compromis avait été trouvé, prévoyant un programme de développement qui s'articulait autour du principe « un nouveau logement pour un nouvel emploi » sur tout le périmètre du PAV. Il était en outre prévu que la totalité des terrains en mains

publiques seraient consacrés à de l'habitat locatif, avec une répartition typologique stricte des logements.

Constatant l'échec annoncé du projet sur les bases de la convention en vigueur, le gouvernement en a élaboré une nouvelle mouture, à appliquer au PAV ces 40 prochaines années. Il vise à ériger plus de logements sur le périmètre et à offrir de meilleures perspectives d'équilibre financier des opérations immobilières. Ce projet de loi (PL 12052) propose :

1. d'augmenter le ratio entre nouveaux logements et nouveaux emplois dans ce périmètre à 2/1, correspondant à 12 400 logements et 6 200 emplois (vs 10 500 de chaque dans la convention actuelle). La densité ne serait pas augmentée, puisque les surfaces brutes de plancher resteraient inchangées à 1,5 million de m²,
2. de modifier la répartition des catégories de logements sur les propriétés des collectivités publiques. Il

* Fondation pour les terrains industriels de Genève

suite page 2

Votre partenaire de référence pour le recrutement de profils universitaires

- Publications d'offres d'emploi
- Forums carrières
- Réseau d'Alumni

022 379 77 02 | emploi@unige.ch

Employeurs **E**

Université

Uni-emploi



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

CHARLES LASSAUCE
membre de la Direction



Objectif cohérence

Diminuer le prix du billet de 3 francs 50 à 3 francs 20 (et de l'abonnement annuel de 700 à 550 francs), augmenter la subvention étatique aux TPG de 4 millions par an et accroître l'offre de transports publics : nul doute qu'une initiative ainsi libellée aurait séduit les 54 % de votants qui ont accepté, il y a trois ans, l'initiative « Stop aux hausses des tarifs des TPG ». Or, c'est exactement ce que propose la loi sur les transports publics qui est contestée par référendum et qui fera l'objet de la votation du 21 mai.

Avoir le beurre et l'argent du beurre n'est pas possible dans la vraie vie. Moins d'argent à disposition correspond à moins de prestations. Le résultat peut être observé depuis trois ans, avec une réduction de la fréquence des bus notamment.

Atténuer l'ampleur de la baisse des tarifs TPG pour recouvrer de meilleures prestations est incontournable, si l'on veut mettre en œuvre la politique de mobilité souhaitée par la population. C'est une question de cohérence.

De cohérence, il en est aussi question pour le second objet de votation sur lequel la CCIG prend position. La stratégie énergétique 2050, qui consacre l'objectif défini au niveau fédéral de se passer, à terme, d'énergie nucléaire en Suisse, doit donner le signal du changement de cap. Les efforts seront dorénavant axés sur la réduction de la consommation et le développement des énergies renouvelables. Il faudra là aussi faire preuve de cohérence, dans les faits.

Ainsi, il n'y aura pas d'économie d'énergie sans actions sur l'isolation des bâtiments. Or, à Genève, on sait que le carcan réglementaire a longtemps pénalisé les initiatives de rénovation. Espérons que les nouvelles mesures, telles que la création d'une hotline, faciliteront la vie des propriétaires à cet égard.

De même, sur le plan des nouvelles sources d'énergie, les associations de défense de l'environnement devront abandonner la schizophrénie consistant à réclamer une production d'énergie renouvelable, tout en s'opposant aux projets éoliens et hydrauliques sous le couvert de la protection de l'environnement.

Partons du principe que cette cohérence sera un objectif atteint le 21 mai. Pour cela, deux OUI seront sortis des urnes.

VOTATION DU 21 MAI 2017

Prises de position de la CCIG

Votation fédérale

Acceptez-vous la loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEne)?

OUI

Votation cantonale

Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur les Transports publics genevois (LTPG) (H 155 – 11805), du 23 septembre 2016?

OUI

TARIF AJUSTÉ
RÉSEAU RENFORCÉ

VOTEZ
OUI
LE 21 MAI 2017



suite de la page 1 ►



Le périmètre du PAV : une immense zone industrielle à transformer en nouveau quartier urbain.

ÉDITORIAL

n'y aurait plus exclusivement de l'habitat locatif : 88% des logements seraient à louer, mais une proportion maximale de 12% de ceux-ci pourraient être des PPE qui auraient toutefois la particularité d'être en droit de superficie (PPE en DDP). Le prix de vente de ces PPE serait contrôlé par le canton, propriétaire des terrains.

Débatu en Commission de l'aménagement du Grand Conseil, ce projet devrait prochainement être discuté en plénum, puis vraisemblablement tranché par la population, puisque le Conseil d'Etat entend le soumettre à référendum.

La CCIG donne un « oui, mais »

Lors de son audition devant la Commission de l'aménagement le 5 avril dernier, la CCIG a relevé que les constats qu'elle avait formulés six ans plus tôt devant cette même instance restent d'actualité...

Elle avait indiqué, en substance, que compte tenu de la durée de mutation du PAV sur 40 ans, les règles d'aménagement devraient rester souples. De plus, à projet particulier, solutions particulières : des instruments et règles d'aménagement ad hoc devraient être avalisés pour s'adapter à la situation et ne pas enfermer le développement du secteur dans un carcan. L'essentiel consiste en effet à mettre sur le marché de nouveaux logements, objectif

qui peut être compromis par l'instauration de quotas rigides. Enfin, l'Etat devrait faire preuve d'innovation pour inciter les entreprises présentes à favoriser la réalisation du PAV, soit en leur proposant une délocalisation, soit en leur permettant un développement allant de pair avec la vision du nouveau quartier.

Nonobstant ces réserves réitérées, la CCIG s'est déclarée favorable au projet de loi, dès lors qu'il améliorera la situation prévalant actuellement. Il ouvrira la possibilité d'avoir un ersatz de propriété, avec les PPE en droit de superficie (amélioration des plans financiers de logements) et en proposant davantage de logements dans ce périmètre central.

Outre la souplesse de gestion de ce périmètre stratégique, qui comportera autant de situations particulières qu'il héberge d'entreprises, la CCIG a insisté pour que ces dernières soient considérées comme des acteurs essentiels, car le PAV n'est pas une friche industrielle. Les problématiques de mobilité, en particulier, sont au cœur des préoccupations.

Une fondation pour chef d'orchestre

Un second projet de loi, le PL 12059, se penche sur la Fondation PAV. En début d'année, le Conseil d'Etat annonçait sa création pour 2018, sous réserve de validation par le Grand Conseil. Cet organisme de

droit public doit devenir le moteur de la mutation urbaine sur une quarantaine d'années. En clair, la fondation sera chargée d'acquiescer les droits de superficie et de les redistribuer aux promoteurs. Elle sera dotée de 600 millions de francs d'actifs, dont 60 millions de francs de liquidités après la vente de parcelles à la FTI. La Fondation PAV va d'abord s'endetter en indemnisant les premières entreprises qui déménagent, mais tirera des revenus des droits de superficie accordés. Son bilan devrait s'équilibrer dès 2040. Il est prévu de la dissoudre en 2060, une fois le processus de mutation achevé. A la fin, l'Etat réaliserait un gain financier évalué à 800 millions de francs.

« Nous y sommes favorables dans son principe, souligne Charles Lassaue, membre de la Direction de la CCIG. Mais nous émettons quelques souhaits : la Fondation PAV devra en particulier être dotée de pouvoirs décisionnels et d'une indépendance forte. La composition du Conseil est très importante et devrait privilégier des membres disposant de compétences spécifiques en lien avec les buts de la fondation. De ce fait, la proposition de faire siéger les trois magistrats des communes concernées créerait à nos yeux une surreprésentation, alors même qu'aucun représentant des principaux acteurs actuels du PAV, soit les entreprises, n'est prévu pour l'instant ! La dotation de la structure pourrait également se révéler insuffisante, au vu des indemnités à allouer aux superficiaires invités à partir. Dans ce cadre, il est regrettable que l'option de la vente de terrains à des investisseurs ne soit même pas envisagée. »

Inclure les entreprises dans la réflexion

Il faut dire que la plupart des 1600 responsables d'entreprises, promoteurs ou propriétaires installés sur ce

Les LUP se loupent !

À Genève, la politique du logement est symbolisée exclusivement, depuis dix ans, par trois lettres : LUP, pour logements d'utilité publique. Né d'un accord entre milieux immobiliers et de défense des locataires en 2006, cet acronyme recense les logements qui imposent un taux d'effort (rapport entre le loyer et le revenu) et un taux d'occupation (rapport entre le nombre de personnes et de pièces) à leurs habitants, ainsi qu'une pérennité de ces conditions.

Un objectif politique visant à ce que 20% du parc locatif réponde à ces critères a en outre été fixé. Il se traduit dans les faits par une guerre de tranchées autour des proportions des différents types de logements à construire en zone de développement.

Nul ne remet en cause la nécessité de disposer de logements à loyer abordable pour une frange de la population aux moyens financiers insuffisants. Mais loyer abordable ne rime pas exclusivement avec LUP. Nombreuses sont en effet les habitations qui, occupées depuis des décennies par un même locataire, ont des loyers défiant toute concurrence.

Mener une politique du logement à caractère social nécessite une cartographie des loyers réels des 230 000 logements genevois, ainsi qu'une étude statistique sur la demande réelle. En l'absence de ces données essentielles, il conviendra d'agir pragmatiquement, selon l'accord-cadre de 2006 qui a instauré les LUP.

L'enjeu politique de 20% de LUP dans le parc immobilier ne se réalisera jamais avec les nouveaux projets de construction, qui ne correspondent annuellement qu'à 0,5 à 1% dudit parc... Seule une action sur l'existant porte en elle des espoirs de concrétisation de cet objectif. L'action publique doit donc s'attacher à une facilitation de l'acte de construire, au-delà des typologies de logements, et sur l'incitation faite aux propriétaires, institutionnels et privés, à convertir leurs objets en LUP. Les dernières initiatives populaires déposées et les projets de loi relatifs au PAV ou à l'article 4A de la Loi générale sur les zones de développement (LGZD) ne confèrent malheureusement qu'un optimisme modéré quant à une réorientation politique. Et le nombre de LUP, tout comme le taux de vacance des logements, restera famélique.

périmètre en droit de superficie sont inquiets: ils ne savent pas s'ils peuvent y investir ou s'ils doivent déjà préparer leur déménagement.

Vincent Gonet, directeur du groupe Point Prod installé à la Praille, préside aussi l'Association des Entreprises du secteur de l'Epi (AESE) ou Praille-Ouest. Cette entité représente une cinquantaine de membres pour 500 emplois. En cette qualité, M. Gonet estime

que le ratio logements-emplois proposé est bénéfique tant pour la qualité de vie que pour la sécurité et qu'il fait écho au besoin de logements. À ses yeux, il est susceptible de diminuer les nuisances d'une zone industrielle appelée à évoluer en futur centre urbain. Concernant la Fondation PAV, il juge qu'elle a du sens et permet de répondre à l'accompagnement financier des entreprises prêtes ou poussées à partir.

« L'essentiel est de débloquer la situation. Il faut aussi apporter davantage de vie dans cette zone de développement, qui s'ouvre aux activités artisanales et culturelles. Il faut que l'Etat ait assez de rigueur pour ne pas flouer les entreprises, relève Vincent Gonet. Nos bâtiments représentent un outil de production, appelés à évoluer au gré de nos besoins. Les sociétés doivent pouvoir récupérer les investissements qu'elles consentent. » ■



Projet lauréat du concours international d'architecture pour le site des Vernets.

Des projets prêts à démarrer

L'un des premiers projets à voir le jour sera celui de la Caserne des Vernets, dans le secteur des Acacias. Il a été validé par les citoyens genevois en février 2016, au travers de l'acceptation d'un crédit d'investissement permettant de reloger l'Armée, actuelle superficière du site. Il découle d'un nouveau concept qui fera interagir investisseurs, architectes et Etat. En 2020, 1500 habitations, dont 600 logements sociaux, seront édifiées sur cinq hectares.

Un peu plus loin aux Vernets, le site du parfumeur Firmenich sera racheté en 2020 par le canton pour 70 millions de francs via la Caisse de prévoyance de l'Etat. 200 autres millions seront investis sur 19 000 m². Ce site accueillera un millier de fonctionnaires dès 2022, ainsi que 300 appartements et des activités culturelles.

Au sud du PAV, le site de la Marbrerie est en stand-by. Le projet Castor&Pollux, qui a remporté le concours d'architecture en 2012, prévoit à terme 158 appartements, dont deux tours de 15 étages.

Enfin, le secteur de l'Etoile serait l'une des pièces maîtresses du PAV. C'est là que s'érigeront les plus hautes tours du canton, sept gratte-ciel de 75 à 175 mètres de haut. Le futur Palais de Justice y trouverait son écrin.

L'opération Adret-Pont Rouge développée depuis peu par CFF Immobilier n'est pas incluse dans ce périmètre: il comprendra jusqu'à 700 logements, bureaux et commerces, autour de la future gare CEVA de Lancy.

CCIG & CO

Une aide à la stratégie cantonale

Chaque mois, le CCIGinfo présente une structure régionale dans laquelle la CCIG s'investit, en participant à des commissions et groupes de travail. Place au **Conseil stratégique de la promotion économique**, dont le secrétariat est assuré par le Département de la sécurité et de l'économie (DSE) et au sein duquel siège Vincent Subilia, directeur général adjoint de la CCIG.



Interview de **Daniel Loeffler**, secrétaire général adjoint au DSE

Quelle est la mission de ce Conseil ?

C'est un groupe de réflexion qui a pour mission de conseiller le gouvernement dans sa stratégie économique. Il se compose de 15 membres, issus tant des multinationales que des PME, de l'industrie que des instituts de recherche. Les partenaires sociaux sont également représentés.

Comment fonctionne-t-il ?

Le Conseil, qui se réunit 10 fois par année, peut proposer des objectifs de développement économique, suggérer des améliorations de la politique de développement économique et formuler des recommandations.

Mais en quoi aide-t-il vraiment le gouvernement ?

Il permet de mener une réflexion stratégique prospective et préventive. Il peut apporter des pistes d'améliorations, sur la base des connaissances et des expériences de ses membres. Il prend aussi en considération l'ensemble des sensibilités pour contribuer à l'élaboration, par exemple, des projets de loi. Il est enfin amené à soutenir la mise en œuvre des objectifs, tels que prévus dans la stratégie économique cantonale 2030.

Cela influence-t-il la politique de développement économique ?

Cette assemblée apporte une impulsion et une vision différente, qui enrichissent la politique de développement économique. Son analyse propose au gouvernement des pistes d'action concrètes.

Apparition d'une nouvelle entité



La Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI) remplace depuis janvier dernier le Service de promotion économique. Pour la diriger, le Conseil d'Etat a nommé à partir du 1^{er} mai 2017 **Nicholas Niggli** (que les participants au séminaire Brexit du 13 juillet dernier auront rencontré). L'une de ses missions sera d'appliquer la stratégie économique cantonale 2030 et, notamment, de gérer la transition numérique et énergétique. Cette entité doit renforcer la compétitivité des entreprises et favoriser la création d'emplois.

COMPÉTITIVITÉ DES ADMINISTRATIONS CANTONALES

L'administration genevoise n'est pas encore orientée client

Il ressort de l'enquête 2017 menée par les Chambres de commerce de Suisse latine auprès des entreprises que les sociétés genevoises demeurent peu satisfaites des prestations de l'administration cantonale. Elles lui décernent une note globale de 6,4 sur 10, ce qui classe le canton de Genève à l'avant-dernière place. La note est toutefois légèrement supérieure (+0,2) à celle donnée en 2015.

Satisfaction en nette hausse vis-à-vis de certaines administrations

Certaines administrations ont toutefois largement progressé. Il s'agit tout d'abord de l'**administration fiscale**: alors qu'en 2015, elle enregistrait 32 % de mécontents, ils ne sont plus que 18 % en 2017. Le taux d'insatisfaction a également diminué vis-à-vis de l'Office de l'emploi (7 %) et de celui de la population (21 %). Une mention

spéciale va à la **promotion économique**, qui n'enregistre aucune insatisfaction !

Si l'amabilité et les compétences des interlocuteurs au sein de l'administration sont toujours bien notées, 41 % des entreprises genevoises estiment qu'ils sont insuffisamment disponibles. Ce résultat est toutefois en amélioration par rapport à 2015 (49 %). Forte amélioration en ce qui concerne la serviabilité: seuls 17 %

des répondants sont insatisfaits (contre 27 % en 2015). Le mécontentement par rapport au coût des émoluments, stable, s'établit à 37 % et « l'orientation client » est insatisfaisante pour 28 % des usagers entreprises. Mais là aussi on note une progression puisque ce taux était précédemment de 39 %.

Procédures toujours longues

Que ce soit sur la durée des mises à l'enquête ou sur le formalisme des

procédures, les entreprises genevoises sont insatisfaites des services **d'aménagement du territoire**.

76 % des répondants jugent les procédures longues (alors que la moyenne des cantons latins est de 61 %) et 74 % d'entre eux les estiment compliquées. La note globale est inchangée, à 5,4 sur 10.

S'agissant de l'**inspection cantonale du travail**, 60% des entreprises (+5 % par rapport à 2015)

estiment qu'elles sont coûteuses en temps et 43 %, coûteuses en travail.

Les compétences et l'amabilité des collaborateurs de ce service sont néanmoins jugées favorablement (comme dans les autres cantons latins). La satisfaction vis-à-vis de ce service croît légèrement, ce qui se traduit dans la note de 6,7 sur 10 (contre 6,5 précédemment). ■

COMMERCE INTERNATIONAL

Le Sénégal, modèle du renouveau africain

Le Sénégal était à l'honneur à Genève, en marge du 5^e Africa CEO Forum organisé récemment à l'hôtel Intercontinental. Un accord de coopération a été conclu à cette occasion entre la CCIG et l'Union nationale des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture du Sénégal (UNCCIAS).

Le 17 mars dernier, la CCIG co-organisait avec Capital Emergence SA, dans ses murs, une matinée de présentation sur les investissements au Sénégal. « C'est une chance que son économie soit aussi diversifiée, basée autant sur les services, l'industrie, le secteur minier que l'agriculture », a indiqué d'emblée Malik Diallo, premier conseiller à la Mission permanente du Sénégal auprès de l'ONU à Genève. Amin Kébé, économiste du développement à l'OMS, a tenu à prouver que le capital humain était encore plus important que les richesses du sous-sol. « Le Sénégal est une terre d'histoire, un berceau des religions et une porte d'accès sur l'Afrique de l'Ouest. Le savoir-faire local est encore mal valorisé et doit suivre une stratégie précise pour prouver son potentiel. » À ses yeux, il y a besoin de miser sur les ressources humaines, la femme africaine et la démocratie.

Et comme l'a rappelé Anne-Laure Héritier, directrice de la société Capital Emergence SA, le Sénégal connaît une croissance de 6,5 %. Cet essor est porté par le Plan Sénégal Emergent 2035, qui mise sur une prospérité partagée, l'économie verte et des synergies avec le monde privé. Pour booster les échanges économiques, la société de conseils souhaite mettre en place cette année même un hub pour concentrer les investissements pour les PME/PMI Suisse-Sénégal.

Un exemple concret de réussite ? Karitediema, la première marque



Lors de la signature de l'accord de coopération, la CCIG était représentée par Catherine Carrera (tout à gauche) et Vincent Subilia (3^e depuis la gauche), qui serre la main de Serigne Mdoup, président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de l'Agriculture du Sénégal.

cosmétique suisse-sénégalaise à base de beurre de karité produit au Sénégal. Sa créatrice, Ndiemé Ndiaye, qui a gagné plusieurs prix de Salons des inventions, a développé un business model pour valoriser la production rurale raisonnée et durable. 4000 femmes sont organisées en coopératives de production autogérées, ce qui leur assure un revenu stable.

Salle comble à Uni Dufour

À peine l'Africa CEO forum clôturé, le président sénégalais Macky Sall a participé à une conférence publique à Uni Dufour devant un millier de curieux. « Il faut porter un nouveau regard sur l'Afrique, a dit Macky Sall, en référence au thème de la conférence. Il existe une Afrique laborieuse et inventive ; ne la réduisons pas à la seule aide humanitaire ou aux migrants et clandestins. Désormais, on ne devra pas soutenir l'Afrique, mais travailler avec elle. L'avenir est entre nos mains, ce n'est donc pas aux autres d'écrire notre destinée. L'Afrique n'est pas pauvre, elle possède 12 % des réserves mondiales de pétrole et 40 % de celles d'or ! »

56 ans après l'accession à l'indépendance, les autorités sénégalaises ont mis en place, en mars 2016, une quinzaine d'innovations. Celles-ci suivent trois axes : transformer

l'économie nationale ; miser davantage sur le capital humain et instaurer un système de paix, sécurité et gouvernance.

La mécanisation agricole est une priorité pour avoir une autosuffisance alimentaire. Autre enjeu : la formation, qu'il faut appliquer aux techniciens et ouvriers, pas seulement aux cadres supérieurs. Le projet NEPAD (Nouveau partenariat pour un développement de l'Afrique) est l'un des futurs outils de travail du continent.

La Suisse, un partenaire de toujours

Il y a beaucoup de projets universitaires en lien avec l'Afrique, a relevé le recteur de l'UNIGE Yves Flückiger, par exemple pour lutter contre les faux médicaments. « La Suisse a toujours porté un regard lucide et juste sur l'Afrique de par sa neutralité », a déclaré le président du Conseil d'Etat François Longchamp.

En conclusion, l'Afrique n'est pas un monolithe, mais une diversité de 54 Etats au potentiel énorme. Et le Sénégal, appelé parfois le « nez de l'Afrique », sera peut-être le fer de lance du renouveau de ce continent si séduisant. ■

Version complète de l'article sur le site de la CCIG : tinyurl.com/lzjyven

LE COIN DE L'ARBITRAGE

SCAI récompensée par le monde de l'arbitrage



Le travail effectué par l'équipe de la Swiss Chambers' Arbitration Institution (SCAI) durant l'année écoulée a été récompensé par le prix du Global Arbitration Review (GAR) dans la catégorie « Institution arbitrale qui a impressionné l'an dernier ». Cette récompense lui a été remise lors de la cérémonie de remise des prix du GAR qui s'est tenue à Milan le 29 mars dernier.

SCAI était également nominée pour le prix de la « Meilleure innovation d'un particulier ou d'une organisation » grâce à sa clause compromissoire personnalisable inventée à Genève. En outre, la Suisse était nominée dans la catégorie « Juridiction qui a remarquablement progressé ». Les GAR Awards classent ainsi la Suisse, et SCAI, parmi les acteurs principaux de l'arbitrage international.

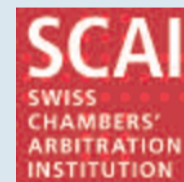
Du changement à la tête de SCAI

Vincent Subilia, directeur général adjoint de la CCIG, a été élu à l'unanimité président du Comité de SCAI lors de la dernière Assemblée générale extraordinaire de l'institution, qui s'est tenue le 23 mars 2017 à Berne. Il succède ainsi à Jacques Jeannerat, actuel directeur général de la CCIG (qui héberge une partie de l'équipe de SCAI), à la tête de l'institution suisse d'arbitrage, dirigée par Caroline Ming.

Ayant travaillé comme avocat avant de consacrer sa carrière à la promotion économique de Genève, V. Subilia dirige actuellement le département affaires internationales de la CCIG, qui comprend l'arbitrage et médiation commerciale. À ce titre, il entend accroître la visibilité de SCAI : « Je me réjouis de poursuivre les efforts engagés pour faire rayonner notre institution et promouvoir les solides atouts de son Règlement d'arbitrage. Dans un environnement concurrentiel, il est essentiel de valoriser notre belle institution, au service de la communauté arbitrale, et prioritairement des entrepreneurs auxquels elle apporte efficacité et flexibilité dans le règlement de leurs différends commerciaux ».

De son côté, la directrice de SCAI Caroline Ming réagit avec satisfaction : « Je suis enchantée de cette nomination, Vincent Subilia fera un excellent président du Comité de SCAI vu son enthousiasme et son énergie dédiés à mettre à disposition toutes les ressources nécessaires à l'économie, que ce soit en favorisant les bonnes relations entre entreprises ou en assurant des procédures de résolution de litige aussi efficaces que l'arbitrage et la médiation conformément aux Règlements suisse ».

Une institution pour toute la Suisse



Les Chambres de commerce et d'industrie de Genève, Vaud, Neuchâtel, Bâle, Berne, Zurich et du Tessin ont fondé SCAI en 2004. L'institution propose des services de résolution des litiges nationaux et internationaux sous l'égide du Règlement suisse d'arbitrage international et du Règlement suisse de médiation commerciale, au moyen de son secrétariat dont les bureaux sont établis à Genève, Zurich et Lugano. Afin d'administrer les arbitrages, SCAI s'appuie sur un organe indépendant, la Cour d'Arbitrage, présidée par M^e Gabrielle Nater-Bass et composée de 24 membres.

Accord avec le Bénin

Toujours dans le cadre du 5^e Africa CEO Forum, la CCIG a signé un accord de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie du Bénin. Son objectif est de renforcer le rôle de relais et d'ac-

compagnement des entreprises, respectivement du Bénin et de la Suisse, et de leurs projets de modernisation, de diversification et d'expansion aussi bien sur leurs marchés qu'à l'international. ■

Nouveaux outils pour les exportateurs

Afin de faciliter la vie des entreprises exportatrices, la CCIG met à leur disposition, à tarif réduit, un nouvel outil. Il s'agit de l'accès à la plateforme www.exportupdate.com, qui recense pour tous les pays au monde les formalités d'importation, telles que documentation requise, recommandations sur l'emballage, coûts d'assurance transport, traitement d'échan-

tillons, etc., ainsi que tous les renseignements liés aux opérations financières internationales, par exemple durée de confirmation accreditifs, premières banques dans les pays importateurs, conditions de paiement proposées.

Pour les membres de la CCIG, l'abonnement à cette base de données coûte 360 francs par an, soit

une économie de 100 francs. Cette plateforme est accessible depuis le site www.ccig.ch, rubrique « Fournir des services/Exportations. »

Elle vient utilement compléter les informations relatives aux tarifs douaniers, délivrées par Switzerland Global Enterprise via la banque de données MendelOnline, qui est accessible gratuitement, après enregistrement.



Pour refléter cette aide accrue apportée aux entreprises exportatrices, la CCIG a par ailleurs rebaptisé Service Export le service précédemment nommé « Visas et légalisations ». Bien que toujours en charge de la délivrance des carnets ATA, certificats d'origine et autres documents officiels, le nouveau

nom du service indique de manière immédiatement compréhensible la nature de son activité. ■

Service Export

Tél. +41 22 819 91 02
Heures d'ouverture du guichet :
9h - 12h et 13h30 - 16h30
export@ccig.ch

CCIG Compte rendu

7 h 30 de la Chambre du 16 mars 2017



De g. à dr., Yannick Durst (Atipik); Pierre-Dominique Hohl (Easy Shipping 4U); Alexandre Sadik (BDO); Gianna Loredan (Illico Travel & Business Services); Jacques Jeannerat (CCIG); Roxane Dupommier et Myriam Rovira (Ramada Encore Genève); Antoine Savolainen (IPAC Design Genève).

Stratégiquement situé aux portes de Genève et facilement accessible, le **Ramada Encore Genève** est un hôtel 3* dont l'accueil et la qualité des services en font une adresse incontournable. Hôtel, restaurant et bien plus encore, il met à disposition près de 1850 m² d'espaces événements. Pour toute réunion de travail ou formation, le centre de conférences, doté de 8 salles modulables et de la lumière du jour, peut accueillir de 200 à 300 personnes. www.ramada-encore-geneve.ch

BDO est l'une des plus importantes fiduciaires suisses, spécialisée dans l'audit, la fiscalité et le conseil. Présente en Suisse avec 33 succursales, elle offre une relation de proximité à ses clients et dispose d'un réseau international pour des solutions personnalisées. www.bdo.ch

Créée en 2014, **easyshipping4U** fait figure de pionnière dans un

secteur en pleine mutation, la logistique. Avec le boom de l'e-commerce, les nouvelles habitudes de consommation et de communication des clients poussent les entreprises à faire évoluer considérablement leur chaîne logistique restée jusqu'ici en retrait de la digitalisation. www.easyshipping4u.com

Transmettre le désir d'innover et d'inventer de nouveaux modèles, c'est la vocation d'**IPAC Design Genève**. Dans un nouvel état d'esprit, son école fait le pont entre les créatifs en devenir et les meilleurs professionnels en activité, les entreprises et les institutions partenaires. Si le design est une passion partagée, elle l'enseigne avec réalisme en se concentrant sur son devoir de professionnalisation. www.ipac-design.ch

Fondé en 2000, après une longue expérience dans le domaine de l'or-

ganisation de congrès et conférences, **Illico Travel & Business Services** est formé d'une petite équipe multilingue, créative et dynamique, avec le sens inné de l'accueil et du service haut de gamme. Référence dans le monde du tourisme d'affaires, loisirs et événementiel par l'excellence et l'originalité de ses prestations, il est le partenaire privilégié de nombreux professionnels. www.illico-travel.ch

Atipik est une société genevoise de conception de solutions technologiques, pensées pour les humains. Elle crée des applications mobiles iOS, watchOS, tvOS (iPhone, iPad, iPod, Apple Watch, Apple TV) et Android ainsi que des applications web. Elle conçoit l'ensemble de ses produits à Genève et met un point d'honneur à proposer des interfaces et une expérience utilisateur époustouflantes. www.atipik.ch

ENGAGEMENT DANS LA VIE DE LA CITÉ

Les décisions d'investissement enfin décodées

Témoin de l'importance que la formation revêt pour la compétitivité, la CCIG attribue des prix à divers niveaux de formation dans des filières économiques. Elle a ainsi remis, au mois de mars, un prix à l'étudiant de la Geneva School of Economics and Management (GSEM, Université de Genève) ayant obtenu la meilleure moyenne à son Master en sciences économiques. Cette année, le lauréat est **Martin Fisch**. Brève rencontre.

Martin Fisch, pouvez-vous brièvement décrire le sujet de votre Master ?

Mon travail démontre comment des entreprises cotées en bourse rendent leurs titres attractifs pour les investisseurs modernes, plutôt que de créer des investissements qui génèrent de la valeur. Investissements insuffisants et rachats massifs d'actions ont été abondamment discutés ces dernières années. Mon modèle offre une explication de la raison pour laquelle ce comportement maximise la valeur de l'action alors même que l'entreprise passe à côté d'investissements pertinents. Ainsi, le management recourra à des rachats d'actions pour dérouter des fonds d'investissements créateurs de valeur à chaque fois que les actionnaires seront emmenés par des investisseurs réfractaires au risque.

Pourquoi avoir choisi la GSEM pour votre Master ?

J'habitais déjà à Genève depuis plusieurs années, la GSEM m'a donc paru un choix naturel. Le programme était en anglais et me permettait d'étudier sans devoir déplacer la famille, ce qui aurait été un élément perturbateur. Par ailleurs, jusqu'à l'an dernier, je travaillais pour Lombard Odier à Genève, il n'y avait donc pas d'hésitation possible.

Votre expérience professionnelle a-t-elle façonné votre recherche académique ?

Oui, tout à fait ! Ayant passé plusieurs années sur les marchés des capitaux, en conseillant des entreprises puis en investissant, j'ai développé une vision très large de la question. J'ai lu beaucoup de travaux académiques qui manquaient d'une compréhension fondamentale des vrais ressorts et qui, parfois, donnaient une représentation complètement erronée de la manière dont les marchés fonctionnent réellement. J'avoue que cela a aussi fait de moi un étudiant difficile, car je me suis souvent inscrit fermement en opposition à des opinions académiques, en tout cas dans le domaine de la finance ! Heureusement, la plupart des professeurs de la GSEM débattaient volontiers avec moi. ■



Alexandra Rys, membre de la Direction, félicite le lauréat du prix de la CCIG, Martin Fisch.

Golf Club Esery

vous accueille pour vos
Cocktails & réceptions

Une magnifique terrasse avec
vue sur les montagnes



GOLF CLUB ESERY
SUISSE

PLUS D'INFORMATIONS

astrid.destampa@golf-club-esery.com - www.golf-club-esery.com

PUBLI-REPORTAGE

SPG
INTERCITY COMMERCIAL
PROPERTY
CONSULTANTS
ZÜRICH GENEVA BASEL LAUSANNE

QUARTET, un nouveau centre multi-activités au centre de Genève

L'inauguration des deux premiers bâtiments est confirmée pour avril 2018. Face au centre commercial Planète Charmilles, l'ancienne usine Hispano-Suiza, à ce jour en partie démolie, accueillera le complexe immobilier baptisé QUARTET. Ce projet, dessiné par le bureau d'architectes Favre & Guth, et construit par HRS Real Estate SA, sera essentiellement destiné à accueillir des activités industrielles, artisanales, mais aussi des activités administratives et des commerces de proximité.



Vue depuis la Rue de Lyon.



Cour intérieure.

Pour les industriels et artisans, 40 % des surfaces sont plafonnées au prix de CHF 200.-/m²/an.

Cet accord avec la Ville de Genève offre ainsi des possibilités d'aménagements très accessibles aux entrepreneurs locaux.

Parmi les partenaires du projet, on compte désormais la Haute Ecole d'Art et Design (HEAD), qui loue un bâtiment entier. La rentrée des premiers élèves est prévue en 2019.

Un projet de grande ampleur

Les concepteurs du projet ont vu grand. Au total, 47 000 m² de surfaces locatives seront réparties sur 12 bâtiments interconnectés.

Quelques chiffres supplémentaires donnent une idée de l'ampleur du projet :

- 30 000 m² de surfaces industrielles et artisanales.
- 15 000 m² de surfaces administratives.
- 2000 m² dédiés aux commerces de proximité.

- Plateaux interconnectables divisibles dès 150 m².
- Hauteurs utiles :
 - Bâtiments tertiaires : 2.75 m à 4.65 m (RDC)
 - Bâtiments industriels : 3.55 m à 5.85 m (RDC).
- Charge au sol : 1000 kg/m² au RDC et 500 kg/m² aux étages.
- Monte-charges grande capacité (4 t).

Une mutation pour le quartier

L'enjeu de ce projet est aussi de renforcer les liens sociaux. Le

concept de QUARTET se fonde sur l'ouverture aux quartiers alentours. Une place importante sera faite aux cafés, aux restaurants ainsi qu'aux commerces de proximité. Les trois spacieuses cours intérieures du projet, véritables oasis de verdure au cœur de la ville, ouvertes au public, devraient donner un nouveau

visage au quartier d'ici 2020. SPG Intercity accompagne la promotion des surfaces disponibles pour le compte du propriétaire, Swisscanto Fondation de Placement, représentée par la Zürcher Kantonalbank. ■

■ INFORMATIONS SUR LE PROJET : www.quartet.ch

Pour plus d'informations

Auréli Laporte
SPG Intercity Geneva, Route de Frontenex 41A, 1207 Genève
Tél. + 41 22 518 55 78, aurelie.laporte@spgintercity.ch

www.geneva.spgintercity.ch



OPTIONS

MISE EN SCÈNE, LOCATION ET DÉCORATION POUR RÉCEPTIONS

POUR QUE VOTRE RÉCEPTION SOIT UN ÉVÈNEMENT ...

Options Genève
Tél. 022 796 95 96
www.options.net



Scénographe : Carole Nicolas
Photographe : Tanguy de Montesson

SPONSORS

Cancer : Le Groupe La Tour et les HUG s'allient pour garantir l'accès aux meilleurs soins à tous les Genevois

Face à la hausse massive du nombre de cancers, un partenariat public-privé conclu en janvier 2017 entre le Groupe La Tour et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) permet à tous les Genevois atteints de cancer de bénéficier d'une prise en charge optimale à proximité de leur domicile.

Grâce aux progrès de la médecine, le cancer tue moins. Pourtant, le nom-

bre de cas augmente. En cause, l'accroissement de la population et surtout son vieillissement. Aujourd'hui, environ 42 000 nouveaux cancers sont diagnostiqués chaque année en Suisse. Près de la moitié concernent des personnes de 70 ans et plus, et on estime qu'une personne sur trois en moyenne sera touchée au cours de sa vie. À Genève, quelque 20 000 personnes vivent avec un cancer, soit quatre fois plus

qu'en 1980. Compte-tenu de l'évolution démographique, cette tendance s'accroîtra encore ces prochaines années. En parallèle, l'oncologie se développe très rapidement. Elle devient une spécialisation toujours plus pointue avec des traitements toujours plus nombreux et complexes.

Collaborer pour mieux lutter

Ces deux enjeux majeurs de santé publique imposent à tous les services de la santé de coopérer dans la lutte contre le cancer. Le Groupe La Tour, établissement hospitalier privé composé de l'Hôpital de La Tour, de la Clinique de Carouge et du Centre médical de Meyrin, et les HUG, hôpital universitaire public, partagent cette vision. Le 11 janvier 2017, ces deux acteurs de santé de premier plan dans le canton de Genève ont signé une convention

de collaboration pour adapter l'offre en soins oncologiques aux besoins de la population sur la rive droite du canton. À travers une gouvernance médicale oncologique placée sous la direction du Pr Pierre-Yves Dietrich, la mise en commun des compétences et des protocoles de prise en charge, la discussion de cas dans les « tumorboards » des HUG et la participation à des programmes communs de recherche et de formation, ils proposent aux patients atteints de cancer de toute la région des soins hautement spécialisés.

Une approche innovante

Ce partenariat public-privé est innovant car il permet à tous les patients du canton de bénéficier, dans les deux sites, d'un plateau technique complet et des derniers développements de la médecine personnalisée. Il offre ainsi les mêmes chances



Bertrand Levrat, directeur général des HUG et Nicolas Froelicher, CEO du groupe La Tour.

à tous les Genevois en matière de diagnostic, de traitement et de réadaptation.

Avec ce partenariat, les deux établissements s'inscrivent pleinement dans la Stratégie nationale contre le cancer. ■

Assurances de personnes pour les entreprises : Tous vos atouts sous un toit

Au Groupe Mutuel, l'un des leaders suisses de l'assurance-maladie, vous trouvez toute la gamme d'assurances de personnes pour votre entreprise et vos collaborateurs sous le même toit : l'assurance perte de gain en cas de maladie, l'assurance-accidents LAA et la prévoyance professionnelle. Faites comme près de 20 000 entreprises en Suisse qui font déjà confiance au Groupe Mutuel et profitez du savoir-faire et de la compétence de professionnels.

Le Groupe Mutuel, assureur global suisse sis à Martigny/VS, compte plus de 1,4 million de clients individuels pour l'assurance-maladie, l'assurance-vie et les assurances patrimoine. À ce jour, près de 20 000 entreprises nous ont choisis pour l'assurance perte de gain maladie, l'assurance-accidents LAA et la prévoyance professionnelle de leurs collaborateurs.

options et des prestations modulables, selon vos besoins, pour la compléter (assurance-accidents complémentaire – LAAC).

Prévoyance professionnelle (LPP)

Le Groupe Mutuel Prévoyance offre diverses solutions flexibles et performantes. Outre sa solidité financière avec un taux de couverture supérieur à 115 %, les assurés des entreprises affiliées en 2016 profiteront à nouveau d'une rémunération des avoirs épargnés supérieure au taux minimum légal pour 2017 (taux minimum LPP de 1 % majoré de 0,75).

CorporateCare

Autre atout du Groupe Mutuel, ses spécialistes vous soutiennent dans la gestion des absences et de la santé grâce au programme CorporateCare, ceci pour augmenter la présence et la performance de vos collaborateurs. ■

Christian Feldhausen

Indemnité journalière maladie

Pour l'employeur, l'absence prolongée d'un collaborateur entraîne des coûts souvent importants (salaire de l'employé absent, coûts pour la formation du remplaçant et son salaire). Grâce à l'assurance indemnité journalière en cas de maladie, vous pouvez prévenir ce risque. En plus, vous assurez à vos collaborateurs de pouvoir bénéficier d'une protection de leur revenu.

Assurance-accidents LAA/LAAC

Selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA), vous devez assurer vos collaborateurs pour le risque accident. Le Groupe Mutuel vous propose cette couverture obligatoire et offre de nombreuses

INFORMATIONS :




Groupe Mutuel, Assurances Entreprise

Xavier Lodeiro
Membre du Management
Tél. 058 758 87 11
E-mail : xlodeiro@groupemutuel.ch


Route de Ferney 211,
1218 Grand-Saconnex
www.groupemutuel.ch/entreprise



Assuré. Là. Maintenant.




PHOTOVOLTAÏQUE




CHAUFFAGE


VOTRE PÔLE DE COMPÉTENCES EN ÉNERGIE

Les sociétés de Groupe E vous proposent des solutions durables et innovantes en matière d'énergie.







ÉLECTROMÉNAGER



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



TRAITEMENT DE L'EAU



MOBILITÉ

Vos partenaires de confiance pour les questions énergétiques : [groupe E](#) [celsius](#) [connect](#) [entretec](#) [greenwall](#) [groupe E plus](#) **PARTAGEONS PLUS QUE L'ÉNERGIE**

AGENDA

ATELIER GENIE.CH

Lundi 22 mai 2017 de 17h à 19h - CCIG

Logistique urbaine à Genève:
Dialogue avec les entreprises

Cet atelier vise à rassembler les acteurs publics et privés concernés pour identifier des pistes d'actions concrètes et réalistes à mettre en œuvre à l'échelle du canton.

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: www.ccig.ch/agenda

PME CONNECT

PME
CONNECT

Mardi 23 mai 2017 de 11h45 à 14h - CCIG

Corporate Finance & Private Equity

À l'occasion de la sortie du Guide Corporate Finance & Private Equity '17, ce séminaire rappellera le fonctionnement de PME Connect et comment ce service est à la disposition des membres de la CCIG notamment en cas de recherche d'investisseurs ou de recherche de sociétés-cibles. Le Guide sera offert aux participants.

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: www.ccig.ch/agenda

SÉMINAIRE

SWISS RISK
CAREJeudi 1^{er} juin 2017 de 8h30 à 10h30 - CCIGLes enjeux de la réforme de l'AVS
et du 2^e pilier (2020)

Après une présentation par Swiss Risk & Care du contexte et des enjeux de la réforme Prévoyance 2020 se tiendra un débat avec les intervenants sur leur vision de cette réforme.

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: www.ccig.ch/agenda

INTERNET DES OBJETS

Du mardi 6 juin au vendredi 9 juin 2017

Centre international de conférences de Genève (CICG),
rue de Varembe 17, Genève

IoT Week et Global IoT Summit

La IoT Week 2017 rassemblera les principaux experts dans le domaine de l'Internet des Objets afin de présenter les derniers développements dans ce domaine. La conférence accueillera également le premier Global IoT Summit, qui présentera une sélection des meilleurs papiers scientifiques dans le domaine de l'IoT.

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: www.ccig.ch/agenda

TOURNOI DE GOLF

Vendredi 2 juin 2017

Golf Club Esery, Reignier-Esery, France

2^e Trophée de Golf des Entreprises

Scramble à 4 (limité à 30 équipes)

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: www.ccig.ch/agenda

Paiement en ligne

Pour faciliter l'accueil des participants lors de ses événements, la CCIG a introduit le paiement en ligne sur son site Internet. Elle le réserve pour l'instant aux deux événements suivants: **Pitch@CCIG** et **7h30 de la Chambre**. Pour ces deux hauts lieux du réseautage, les participants régleront directement leur finance d'inscription au moyen d'une carte Mastercard, Visa ou PostFinance.



Les photos de l'Assemblée générale de la CCIG peuvent être consultées sur la page Facebook: www.facebook.com/CCI.Geneve

IMPRESSUM

CCIGinfo

Bulletin d'information de la CCIG.
Paraît 11 fois par an, 3800 exemplaires

Responsable d'édition:
Alexandra Rys

Rédaction:
Fabienne Delachaux, Nicolas Grangier,
Charles Lassauce, Valérie Oreamuno,
Alexandra Rys, Vincent Subilia

Publicité:
Publi Annonces SA, tél. 022 308 68 78

Conception: ROSS graphic design

Impression: Atar Roto Presse SA, Satigny
Informations:
publications@ccig.ch

CCIG
Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

4, boulevard du Théâtre - 1204 Genève

Adresse postale
Case postale 5039 - 1211 Genève 11
Tél. 022 819 91 11 - Fax 022 819 91 00



PLATINE

SKYNIIGHT

RAMADA
@ncore
GenevaLa Tour
RÉSEAU
DE SOINS

BCGE

OR

ORACLE

Allianz

GONET
BANQUIERS 1845Groupe Mutuel
Assurances
Versicherungen
AssicurazioniDAUDIN&CIE
GESTION DE PATRIMOINE IMMOBILIER

ARGENT

PORTS FRANCS
ET ENTREPRISES DE GENÈVE SASWISS RISK
CARECATERING SERVICES
MIGROS

BRONZE

MESSERLI
Serviceseu Business
School

CITROËN

fert

easyJet

JTI

CP

accès
Personnel

BDO

PROTECTAS

P&G

BALESTRAFFIC

Procure
SystemsTUB
18 PUBLISSE SA